

Policier municipal F/H

7 mai 2019

DÉTAILS DU POSTE

Fin de candidature : 30 septembre 2019

Direction : Direction de la prévention et de la sécurité

Service : Police municipale – gardiennage

Salaire indicatif : statutaire

Grades requis : minimum : Gardien de police municipale / maximum : Brigadier chef principal de police municipale

Liens hiérarchique : avec le Directeur de la prévention et de la sécurité, avec le Responsable du service Police Municipale

Liaisons fonctionnelles : avec les autres services, avec la population, avec les forces de sécurité de l'Etat

Conditions particulières liées à la fonction :

- Déplacements constants sur la commune – Présence par tous temps à l'extérieur
- Horaires irréguliers avec amplitude variable (soirée, week-end, jour férié, nuit)
- Rythme de travail très variable en fonction des événements – Très grande disponibilité
- Travail seul ou en binôme
- Bonne condition physique
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité

- Respect de la déontologie, sens du service public et des relations avec le public
- Exercice de la fonction soumis à des conditions réglementaires d'agrément délivré par le préfet et par le procureur de la république, d'assermentation délivrée par le tribunal d'instance et de formation initiale et continue
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire nécessaire

Missions du poste :

- Faire respecter les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la salubrité et de la sécurité publiques
- Contrôler l'application des règlements de Police Municipale et exécuter les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police
- Assurer une relation de proximité avec la population

Activités du poste :

- Contrôler la tranquillité publique sur la commune
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes et des biens et au maintien de l'ordre public
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles
- Organiser les missions d'îlotage
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et cérémonies
- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie
- Rendre compte par écrit ou par oral à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises

Moyens matériels mis à disposition :

- Un poste informatique
- Une imprimante couleur

- MUNICIPAL, CANIS
- Radio
- Téléphone
- Armement 6ème catégorie
- Véhicule équipé avec extincteur, lampes
- VTT + équipement
- Matériel pour capturer les animaux + cages
- Ethyloests électroniques
- Carnets de timbres amendes (stationnement - vitesse - code de la route)
- Armoire forte
- Casiers individuels
- Trousses de secours
- Codes et mémentos

PROFIL

Diplômes-formation :

Réussite au concours de Gardien de Police Municipale exigée

Expérience professionnelle :

Indispensable

Qualités requises :

- Savoirs (connaissances requises)
 - Connaître de manière approfondie les droits de police du Maire, le code pénal et la procédure pénale, le code de la route...
 - Posséder des notions de psychologie individuelle et collective
- Savoir-être
 - Etre à l'écoute et respectueux d'autrui

- Faire preuve de réactivité
- Respecter les obligations de discrétion et de confidentialité
- Savoir-faire (connaissances techniques requises)
 - Analyser et gérer une situation à risque
 - Relever une infraction et la qualifier
 - Communiquer avec la population
 - Rechercher, recueillir et transmettre des renseignements